

# RÈGLES D'ADHÉSION

## CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS

**Nouvelle adhésion** : La carte d'accès GlisséO est nominative, elle sera envoyée par courrier dès qu'elle aura été réalisée par GlisséO. Son coût de réalisation est inclus dans la cotisation.

**Renouvellement** : La carte d'accès GlisséO sera automatiquement renouvelée. Si vous l'avez perdue, merci de nous le signaler pour qu'elle soit refaite. Elle sera alors facturée par GlisséO.

*En cas de carte défectueuse, elle sera remplacée sans frais par GlisséO. Pour toute carte perdue ou cassée, vous devez nous le signaler pour la remplacer. Elle vous sera alors facturée 3,00 € directement par GlisséO lors de son retrait à l'accueil.*

- **Les cotisations ne sont pas remboursables après le 30 septembre, sauf en cas de problème médical grave** dûment justifié par un certificat du médecin, entraînant l'arrêt total et définitif, ou en cas de force majeure justifié. Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, après déduction de frais de dossier et du montant de la licence versé à la FFN, tout mois commencé étant dû.
- Les bons Intermarché ne sont pas échangeables ni remboursables.
- **La carte d'accès GlisséO** est strictement personnelle et ne donne accès qu'aux créneaux d'entraînement de l'adhérent.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les fermetures exceptionnelles de la piscine
- Des casiers sont à votre disposition dans les vestiaires, en conséquence la responsabilité du Club Aquatique Choletais ne saurait être engagée en cas de vol, dégradation ou perte d'effets personnels.
- La Mutuelle des Sportifs propose une assurance complémentaire dont vous trouverez toutes les informations sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- Les informations nominatives recueillies sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les adhérents, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à CAC Natation – GlisséO – Avenue A. Manceau 49300 Cholet ou à [cachelet.natation@wanadoo.fr](mailto:cachelet.natation@wanadoo.fr).
- Je donne mon consentement à la reproduction et à la diffusion de mon image / de l'image de mon enfant sur tout document relatif au club (y compris le site Internet). Toute demande de rectification ou d'opposition doit être adressée à CAC Natation – GlisséO – Avenue A. Manceau 49300 Cholet ou à [cachelet.natation@wanadoo.fr](mailto:cachelet.natation@wanadoo.fr).
- Je m'engage à respecter (ou à faire respecter par mon enfant) le règlement intérieur du club (consultable sur <http://choletnatation.com>) et de la piscine GlisséO (consultable à l'accueil de la piscine).

### **Pour les adhérents mineurs :**

- J'autorise le responsable désigné par le club pour encadrer les activités, à prendre en mes lieux et place toutes dispositions concernant mon enfant en cas d'incident ou d'accident.
- Je m'engage à vérifier la présence de l'éducateur avant de déposer mon enfant à la piscine et à reprendre celui-ci dans les 15 minutes suivant l'heure de fin de l'entraînement.
- Je prends acte que la responsabilité du CAC Natation ne peut être engagée hors des horaires d'entraînement de mon enfant.
- Je prends acte que, à partir de la catégorie avenir, il pourra être proposé à mon enfant la participation à une compétition par saison.
- J'autorise le transport de mon enfant en voiture particulière d'un membre du club ou d'un parent dans le cadre de compétitions, si mon enfant est concerné. Je m'engage à me rendre disponible, au moins une fois dans la saison, pour les déplacements à une compétition si mon enfant est concerné.

Fait à                    le .. / .. / ..

Signature